



Dossier du BHI N° S3/8151/HSSC

LETTRE CIRCULAIRE 83/2009
4 décembre 2009

ADOPTION DE LA S-100 EN TANT QUE NORME ACTIVE

Référence : LC du BHI 70/2009 du 26 octobre – *Recommandation du HSSC en faveur de l'adoption par l'OHI de la S-100 en tant que norme active,*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le BHI souhaite remercier les Etats membres suivants qui ont répondu à la LC 70/2009 concernant l'adoption de la S-100 – *Modèle de données hydrographiques universel*, en tant que norme active : Algérie, Australie, Brésil, Canada, Chili, Danemark, Equateur, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Guatemala, Islande, Irlande, Italie, Japon, Corée (Rép. de), Lettonie, Mexique, Monaco, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Singapour, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Thaïlande, Tunisie, Turquie, RU et USA.

2. Les 42 réponses ont toutes été favorables à la proposition. Les Etats membres de l'OHI sont aujourd'hui au nombre de 80 et deux d'entre eux sont privés de leurs avantages et prérogatives. Par conséquent, conformément au paragraphe 6 de l'Article VI de la Convention relative à l'OHI, la majorité requise pour l'adoption d'une résolution technique est fixée à 40. La S-100 – *Modèle de données hydrographiques universel* a donc été adoptée en tant que norme active de l'OHI, à compter du 1^{er} janvier 2010.

3. Des exemplaires numériques de la version 1.0.0 de la S-100 seront prochainement disponibles pour téléchargement sur le site web de l'OHI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Ward', is placed below the text 'Pour le Comité de direction,'.

Capitaine de vaisseau Robert WARD
Directeur